

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 25

OBJET :

**SAISON
CULTURELLE
2022/2023 -
FIXATION DE
TARIFS POUR LE
SPECTACLE
« VOIR LES GENS »
DE BAPTISTE
LECAPLAIN LE
04 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-34

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Mercredi 1^{er} juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE,
Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra
BRACQUE.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir
à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné
pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Lucie CLOUARD qui a donné
pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Thierry
PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE et M. Gérard
LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **-9 JUIN 2022**

Publié

le : **-9 JUIN 2022**

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE

En attendant la parution de la programmation de la saison
culturelle 2022/2023, il convient de fixer dès à présent le tarif
du prochain évènement organisé par la Ville de L'Aigle. Il s'agit
de Baptiste Lecaplain, avec son spectacle « Voir les gens », le
mardi 04 octobre 2022 à 20h30.

La politique tarifaire se veut accessible au plus grand nombre et
la plus juste possible. Ainsi, un tarif réduit est toujours proposé
aux personnes en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas
sociaux, aux scolaires et étudiants, aux moins de 25 ans, aux
élèves de l'école de musique et d'art dramatique, au personnel
municipal et aux groupes constitués au minimum de 10
personnes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Mardi 04 octobre 2022 20h30 (lieu à définir)	<i>Seul en scène</i> <i>Baptiste LECAPLAIN</i> <i>« Voir les gens »</i>	Tarif réduit TTC 15 €	Tarif plein TTC 25 €
---	---	-----------------------------	----------------------------

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à ce spectacle.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HORNE